

PROJET DE LOI

N° 153

adopté

**SÉNAT**

le 27 juin 1984

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation d'un Accord entre la France et le Canada sur le transfèrement des détenus et la surveillance de certains condamnés (ensemble deux Echanges de lettres).*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 1997, 2079 et in-8° 582.

Sénat : 349 et 363 (1983-1984).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord entre la France et le Canada sur le transfèrement des détenus et la surveillance de certains condamnés, signé à Ottawa le 9 février 1979, ensemble deux échanges de lettres signés à Paris le 30 juin 1983 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 27 juin 1984.*

Le Président,

*Signé* : ALAIN POHER.

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 1997 A.N. (7<sup>e</sup> législature).